



INFO-PARENTS Septembre 2017

Mot de la direction

Bonjour chers parents,

Comme nous vous l'avons annoncé lors de la rencontre du 30 août dernier, l'année scolaire 2017-2018 se déroulera sous le thème des « Ruilympiques ». Tout au long de l'année, nos élèves vivront des activités qui les amèneront à vivre des défis enrichissants et à se surpasser.

Tous les membres de l'équipe-école se joignent à moi afin de vous réitérer notre entière collaboration ainsi que notre support constant dans la réussite scolaire de votre enfant. Avec votre aide, nous ferons en sorte d'offrir un environnement sécuritaire à l'ensemble des élèves, où il fait bon de vivre et de grandir.

Bonne année scolaire!

Marie-Eve Harton

Directrice

Assemblée générale des parents

Nous vous invitons à venir assister à l'assemblée générale des parents qui aura lieu au gymnase de l'école le **mercredi 20 septembre à compter de 19 h**. De plus amples informations concernant cette soirée vous parviendront prochainement.

Journée pédagogique flottante (date importante à noter)

La journée pédagogique flottante n'est pas inscrite au calendrier scolaire. Lors de cette journée, le service de garde est ouvert : une inscription obligatoire sera par contre nécessaire.

Voici la date retenue :

Vendredi 27 avril 2018



Circulation dans l'école durant les heures de classe

Lors des heures de classe, nous vous demandons d'utiliser l'entrée **no 1** pour avoir accès à l'école.

Dans le but d'assurer la sécurité de tous et de pouvoir contrôler les allées et venues, nous demandons aux visiteurs de se présenter au secrétariat afin de s'identifier. Le secrétariat est ouvert de **8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.**

Cours de sécurité aquatique

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la Ville de L'Ancienne-Lorette a reconduit son offre de services en sécurité aquatique. Les cours se dérouleront pendant les heures de classe à l'Aquagym Élise-Marcotte.

Les élèves de chaque classe auront la chance de suivre entre 3 et 6 cours qui seront répartis au cours de l'année. En fait, lors de la session d'automne qui débutera le 25 septembre prochain, les cours seront offerts aux classes de la 3^e à la 6^e année. Au printemps, ce sera le tour des élèves du préscolaire, de la 1^{re} et de la 2^e année.

Il n'y aura aucun coût supplémentaire pour les parents puisque les frais de location de la piscine ainsi que les salaires des sauveteurs sont acquittés par la municipalité. De plus, les élèves se rendront à pied jusqu'à la piscine. Les cours auront lieu en après-midi.

Au cours des prochains jours, vous recevrez une feuille d'autorisation à signer qui vous fournira, par le fait même, de plus amples renseignements.

En terminant, nous désirons remercier les responsables de la Ville de L'Ancienne-Lorette qui offrent cette opportunité à l'ensemble des élèves de son territoire.

Photo scolaire

Veuillez prendre note que les dates retenues cette année pour la photo scolaire sont le **11 et 12 octobre prochain**. Vous obtiendrez plus de détails au moment opportun.

Absences des élèves

Lors de l'absence de votre enfant, il faut toujours avertir le secrétariat, et ce, même si le titulaire a été avisé par l'entremise d'un courriel ou d'un message écrit. Le numéro à composer est le **418 871-6410, poste 3.**

Si votre enfant fréquente le service de garde, il faut **aussi** laisser un message au **418 871-6410, poste 2.**



Capsule-santé

Je profite de ce début d'année scolaire pour vous faire quelques petits rappels.

Maladies infectieuses :

Notre souci est de limiter la propagation des maladies infectieuses dans notre école. Il est donc primordial de déclarer tous les cas de maladies infectieuses diagnostiqués par un médecin au secrétariat de l'école. L'infirmière scolaire se fera un plaisir de vous guider et de vous conseiller au besoin.

Sans arachide et noix :

Afin de protéger nos élèves allergiques, la politique « sans arachide, sans noix » demeure en vigueur dans toute la Commission scolaire.

Distribution de médicaments :

Une autorisation écrite de votre part est obligatoire si votre enfant a besoin de prendre un médicament à l'école. Ce formulaire est disponible au secrétariat, au service de garde et sur le site de la Commission scolaire des Découvreurs. Le médicament doit présenter le libellé d'un pharmacien sur le contenant original. Cette recommandation s'applique autant pour les médicaments prescrits que pour ceux qui ne le sont pas. D'ailleurs, pour la sécurité de tous, les médicaments seront entreposés en lieu sûr.

Je vous souhaite une bonne rentrée!

Votre infirmière scolaire